

1. Contexte

En avril 2016, le domaine de premier niveau (TLD) .eu a fêté ses dix ans d’existence. Depuis dix ans, ce TLD géographique (ccTLD) continue de s'imposer comme une extension novatrice et moderne, parfaitement en mesure de rattraper les TLD plus anciens établis dans le secteur des domaines depuis une trentaine d’années comme de concurrencer les nouveaux TLD génériques (gTLD) qui ont été instaurés en 2014. À la fin du premier trimestre de 2017, le TLD .eu était le septième ccTLD le plus utilisé dans le monde[[1]](#footnote-1). Avec plus de 3,7 millions de noms enregistrés, le TLD .eu est devenu une valeur sûre pour les résidents européens qui sont amenés à choisir un nom de domaine pour marquer leur présence sur l'internet.

Conformément à l’article 8 du règlement (CE) nº 733/2002 concernant la mise en œuvre du domaine de premier niveau .eu, la Commission est tenue de présenter un rapport au Parlement européen et au Conseil un an après l’adoption du règlement et, ensuite tous les deux ans. Le présent rapport porte sur la mise en œuvre, le fonctionnement et l’efficacité du domaine de premier niveau .eu au cours des deux dernières années, en particulier sur la période comprise entre le 1er avril 2015 et le 31 mars 2017.

2. Le cadre juridique et les principes de base du TLD .eu

Le TLD .eu a été établi par les actes juridiques suivants:

* le règlement (CE) nº 733/2002 du Parlement européen et du Conseil du 22 avril 2002 concernant la mise en œuvre du domaine de premier niveau .eu, tel que modifié[[2]](#footnote-2);
* le règlement (CE) nº 874/2004 de la Commission du 28 avril 2004 établissant les règles de politique d’intérêt général relatives à la mise en œuvre et aux fonctions du domaine de premier niveau .eu et les principes applicables en matière d’enregistrement, tel que modifié[[3]](#footnote-3).

EURid est l’actuel exploitant du registre chargé de l’organisation, de l’administration et de la gestion du TLD .eu et de ses variantes dans d’autres graphies. L’organisme s’est vu attribuer un second contrat de concession de service le 12 avril 2014 à la suite d'un appel à manifestation d’intérêt et de la décision d’exécution de la Commission du 11 avril 2014[[4]](#footnote-4).

3. Enregistrement et utilisation des noms de domaine en .eu

Au cours de la période couverte par le présent rapport, le ccTLD .eu, comme les autres ccTLD européens, a enregistré un tassement de sa croissance. En 2016, l’évolution annuelle du ccTLD .eu était négative. À la fin de l’année 2015, un total de 3 862 467 enregistrements avait été comptabilisé, contre 3 760 695 en date du 31 décembre 2016. La baisse constatée l’année dernière peut être imputée à plusieurs facteurs dans l’environnement du système de noms de domaine (DNS) et au-delà, notamment la saturation du marché, une concurrence accrue, moins de promotions de la part des bureaux d’enregistrement qui se sont investis dans les registres des nouveaux gTLD et, parfois, la stagnation de certaines économies (qui a également eu des répercussions sur d’autres acteurs du secteur), mais aussi les initiatives soutenues visant à supprimer de la base de données WHOIS[[5]](#footnote-5) les noms de domaine contenant des données erronées.

Le taux de renouvellement des noms de domaine en .eu se maintient à une moyenne de 80 %, ce qui représente un très bon rythme par rapport à la moyenne de 73 % dans l’ensemble du secteur.

L’extension .ею (.eu en caractères cyrilliques) a été lancée le 1er juin 2016. À la fin du premier trimestre de 2017, un peu plus de 2 200 noms de domaine avaient été enregistrés sous l’extension .ею.

Le secteur des noms de domaine a changé de façon notable au cours des deux dernières années en raison de l’instauration de nouveaux gTLD (p. ex. .car, .hôtel) à la suite de l’ouverture de l’espace gTLD par l’ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers). Lorsque le présent rapport a été établi, plus de 1 200 nouveaux gTLD avaient été délégués et l’on estime que plus de 1 240 gTLD seront complètement délégués et opérationnels d’ici la fin de l’exercice budgétaire 2018 de l’ICANN[[6]](#footnote-6). À l’heure actuelle, les enregistrements sous ces gTLD représentent 25,6 millions de noms de domaine sur 329,3 millions de domaines enregistrés dans le monde (142,7 millions sont enregistrés sous des ccTLD)[[7]](#footnote-7).

Bien que ce nouveau marché des gTLD n’ait pas été à la hauteur des attentes en raison d’une demande des utilisateurs beaucoup moins forte que prévu, sa croissance a tout de même été plus élevée que celle des TLD plus anciens.

Compte tenu des tendances historiques et de la situation du marché, l’objectif est de maintenir une croissance stable et positive, ainsi que de redoubler d’efforts afin de faire de l’extension .eu et sa variante cyrillique des TLD de qualité.

4. Noms de domaine internationalisés (IDN)

4.1. IDN en .eu

L’introduction d’IDN au premier niveau relève de la compétence de l’ICANN. Le 16 novembre 2009, l’ICANN a lancé la procédure accélérée d’attribution de ccTLD internationalisés[[8]](#footnote-8) pour faciliter l’instauration d’extensions de TLD géographiques (telles que .gr, .bg, ou .eu) formées à l’aide de caractères non latins.

Chypre, la Grèce et la Bulgarie ayant indiqué à la Commission quelles étaient leurs préférences concernant l’extension .eu, EURid a demandé à l’ICANN d’ouvrir l’enregistrement des versions cyrillique et grecque du TLD .eu le 5 mai 2010. À l’origine, les chaînes grecque .ευ et cyrillique .ею avaient été jugées comme prêtant à confusion, par leur similitude, avec la chaîne ASCII actuelle du ccTLD (.eu) et leur introduction a donc exigé un long processus d’évaluation.

Si la chaîne cyrillique (.ею) a été soumise avec succès à la procédure accélérée d’attribution d’IDN, la chaîne grecque (.ευ) n’a, pour sa part, pas franchi l’étape de l’évaluation technique au motif qu’elle est «soit visuellement identique, soit visuellement facile à confondre avec au moins trois chaînes ISO 646-BV, à savoir "eu", "ev", et "ey"».

Au mois d’octobre 2014, à la suite d’une demande de réévaluation, la chaîne .ευ n’a pas été jugée comme prêtant à confusion, par sa similitude, avec les chaînes .ev et .ey, mais bien avec les chaînes .EV et .EY.

Le 23 juin 2016, un groupe de travail constitué afin de fournir des indications supplémentaires sur la méthodologie du deuxième processus d'examen de la similitude des chaînes, notamment sur l’interprétation de recommandations contraires, a préconisé qu'en cas de similitude portant à confusion avec d’autres chaînes en majuscules, mais pas en minuscules, la priorité soit donnée à la chaîne en minuscules.

Au moment de la rédaction du présent rapport, il est envisagé de constituer un autre groupe de travail ayant pour tâche d’introduire l’évaluation des mesures destinées à atténuer la confusion engendrée par des similitudes à l’échelle des registres.

5. Fonctionnement du registre

5.1. Le registre

EURid est un organisme sans but lucratif, d’envergure européenne, qui a son siège à Diegem (Belgique) et des bureaux régionaux à Stockholm, Prague et Pise. Il compte deux membres fondateurs: DNS Belgium (registre du TLD .be) et l'Istituto di Informatica e Telematica (registre du TLD .it) - ainsi que huit membres associés: ARNES (registre du TLD .si), CZ.NIC (registre du TLD .cz), Business Europe (confédération de 39 fédérations industrielles de 33 pays), le Comité Internet de l’ECTA (Association communautaire du droit des marques), l’EMOTA (European Multi-channel, and Online Trade Association), IAB Europe (Interactive Advertising Bureau), la CECUA (Confédération européenne des associations d’utilisateurs des technologies de l’information) et l’UEAPME (Union Européenne de l’Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises). Marie-Emmanuelle Haas, avocate spécialisée en propriété intellectuelle, a rejoint l’organisme en qualité de membre indépendant en 2016.

Les principaux sites d’hébergement des serveurs d’EURid se trouvent à Amsterdam et à Luxembourg. Tous deux sont dotés du même équipement. Les serveurs d’EURid, dont l'organisme assure lui-même la gestion, se situent quant à eux à Amsterdam, Ljubljana, Londres et Prague, tandis que trois fournisseurs de routage Anycast (DENIC, NETNOD et DYN) possèdent des serveurs de noms[[9]](#footnote-9) partout dans le monde.

En termes de ressources humaines, EURid comptait à la fin du premier trimestre de 2017 50,3 employés à temps plein répartis dans ses quatre bureaux. La plupart des employés font partie de l’équipe des relations externes (responsable de la gestion des comptes d’utilisateur et du support client dans toutes les langues de l’Union européenne) et du département technique.

5.2. Relations avec les bureaux d’enregistrement

Selon la réglementation actuellement en vigueur, le registre du TLD .eu ne fait pas lui-même office de bureau d’enregistrement. La priorité absolue d’EURid reste de fournir un service de qualité à ses 693 bureaux d’enregistrement accrédités. Le nombre de bureaux d’enregistrement accrédités a légèrement diminué au cours des deux dernières années (751 à la fin du premier trimestre de 2015), car les comptes de ces bureaux ont continué d’être consolidés, et beaucoup de grands acteurs européens et mondiaux ont racheté de plus petits bureaux d’enregistrement.

En novembre 2016, le registre du TLD .eu a lancé l’espace unique de paiement en euros (SEPA) et ce qu’on appelle le «système de post-paiement», grâce auquel les bureaux d’enregistrement ont désormais la possibilité de faire directement débiter leur compte bancaire de leurs frais de transaction. Par ailleurs, EURid s’est intéressé de plus près aux bureaux d’enregistrement ayant des factures impayées et, en conséquence, a procédé à la fermeture de plusieurs comptes.

5.3. Relations internationales

Au cours de la période de référence, le registre du TLD .eu a continué à s’impliquer régulièrement et efficacement dans l’écosystème de l'internet. Cela s'est notamment traduit par:

* une participation proactive aux réunions et ateliers du Conseil des registres européens de noms de domaine de premier niveau nationaux (CENTR);
* une participation aux réunions de l’ICANN;
* la présidence du groupe de travail de la ccNSO (Organisation de soutien aux politiques des codes de pays) sur la planification stratégique et opérationnelle de l’ICANN;
* la présidence du groupe de travail de l'Extended Process Similarity Review Panel (EPSRP, panel chargé de mettre en place le processus élargi d'examen de la similarité de chaînes) de la ccNSO au cours du deuxième trimestre de 2015;
* la participation aux processus de transfert de la gestion de l’IANA et de responsabilisation de l’ICANN en qualité de représentant désigné par la ccNSO au sein du Cross Community Working Group (groupe de travail intercommunautaire);
* la coopération avec l’UNSECO et Verisign pour le rapport mondial annuel sur les noms de domaine internationalisés[[10]](#footnote-10);
* la coopération avec l’ICANN dans le but de partager les meilleures pratiques d’EURid avec les registres et les bureaux d’enregistrement de la zone du Moyen-Orient et des pays voisins (MEAC) et la région Amérique latine et Caraïbes (LAC)[[11]](#footnote-11);
* un partenariat en vue d’organiser le forum sur la gouvernance de l’internet à la Scuola S. Anna, à Pise;
* le lancement de la «.eu Academy» en juin 2015[[12]](#footnote-12);
* l’organisation de la réunion annuelle du Dialogue européen sur la gouvernance de l’internet à Bruxelles, les 9 et 10 juin 2016, en partenariat avec la Commission européenne.

5.4. Activités de communication, de sensibilisation et de marketing

Le 7 avril 2016 marquait le dixième anniversaire du TLD .eu. À cette occasion, le site web eurid.eu a fait peau neuve et une édition spéciale anniversaire du magazine en ligne *.eu illustrated*[[13]](#footnote-13) a été publiée.

Au cours des deux dernières années, EURid a mené de nombreuses activités de communication, de sensibilisation et de marketing sous diverses formes:

* en renforçant son partenariat avec les bureaux d’enregistrement accrédités afin de promouvoir le TLD .eu au moyen du programme de commercialisation cofinancée et des «programmes de réduction personnalisés» (Customised Reduction Schemes). Au sein des programmes de commercialisation cofinancée, 52 et 57 propositions de différentes natures ont été soumises en 2015 et 2016, respectivement. Grâce aux programmes de réduction personnalisés, le registre offre aux bureaux d’enregistrement la possibilité de bénéficier de droits d’enregistrement réduits calculés à partir de leur volume de ventes, approche adoptée par bon nombre d’autres registres de TLD. Au moment de la rédaction du présent rapport, 98 % des enregistrements du premier trimestre de 2017 avaient été réalisés par les 331 bureaux d’enregistrement inscrits aux programmes de réduction personnalisés en 2017;
* en optimisant ses actions de marketing direct pour faire connaître le TLD .eu. Parmi les initiatives de 2015 et 2016 figurent deux campagnes publicitaires en ligne diffusées tout au long de l’année, la participation à des événements et salons du secteur des noms de domaine triés sur le volet en Europe et le maintien de la campagne d’affichage à l’aéroport de Bruxelles. En outre, les .eu Web Awards sont devenus une activité régulière au cours des deux dernières années;
* en installant une présence structurée sur les médias sociaux[[14]](#footnote-14), en plus de la publication de rapports trimestriels et annuels, ainsi que du magazine semestriel *.eu illustrated*.

5.5. Situation financière

Le registre est un organisme externe dont les décisions sont autonomes, mais la Commission surveille de près sa situation financière conformément aux dispositions du cadre financier et au contrat de concession de service. Des contrôles complets de la comptabilité sont ainsi réalisés sur place par un contrôleur financier indépendant. La Commission exerce son rôle de supervision par l’examen des observations des auditeurs, des rapports financiers semestriels et annuels, des rapports d’activité trimestriels, des propositions budgétaires et des plans stratégiques et opérationnels. Les questions financières sont régulièrement examinées avec le registre lors de réunions semestrielles et de réunions au niveau opérationnel.

Afin d’être plus concurrentiel sur le marché dynamique des domaines de premier niveau, EURid a lancé les programmes de réduction personnalisés pour ses bureaux d’enregistrement, qui permettent d’appliquer des droits moins élevés pour les nouveaux enregistrements en fonction des volumes de ventes. Depuis janvier 2017, la redevance de base pour un nouveau nom de domaine pour les bureaux d’enregistrement participant à ces programmes est de 1,75 EUR.

Les principales données financières du registre sont restées stables en 2015 et 2016. Si les recettes du registre avoisinaient 13 millions d’EUR pour les deux années, les coûts ont nettement diminué pour atteindre un peu plus de 11 millions d’EUR à la fin de l’année 2016. Par conséquent, le résultat financier net a été moins équilibré qu’au cours des années précédentes, avec un excédent au bénéfice du budget de l’Union européenne de 1 238 723 EUR pour l’exercice 2015 et de 2 748 873 EUR pour 2016.

La Commission a régulièrement examiné les écarts entre les coûts budgétisés et les coûts réels du registre, plus particulièrement les coûts relatifs à la commercialisation (environ 3 millions d’EUR en 2015 et 2,7 millions d’EUR en 2016) et aux ressources humaines (environ 4 millions d’EUR en 2015 et 3,9 millions d’EUR en 2016).

À la fin de l’année 2016, le registre comptait cinq types de réserves financières: 0,8 million d’EUR pour la dépréciation; 0,6 million d’EUR pour les investissements; 2,7 millions d’EUR pour le passif social, 1,2 million d’EUR pour les capitaux propres bloqués et 1 million d’EUR de fonds de roulement.

5.6. Continuité des activités, résilience et qualité

5.6.1. Continuité des activités

Au cours de l’année 2016, l’exercice annuel de continuité des activités a été évalué dans un contexte de risque accru de cybermenaces de diverses natures. Maintenant que l’habituelle transition entre les centres de données a été intégrée aux opérations de routine et est effectuée régulièrement lors des fenêtres de maintenance, EURid s’est concentré sur un pan différent de la gestion de crise.

Ainsi, au cours du deuxième semestre de 2016, EURid a confié à une société externe la tâche de réaliser une simulation de situation de crise (Table Top eXercise, ou TTX). Un TTX est un exercice dont le déroulement est établi à l’avance, qui met en scène un faux incident et permet d’évaluer l'ensemble du processus de gestion de crise. À l’inverse des exercices PCA réalisés avant 2016, le TTX a mis à contribution toute l’équipe de gestion de crise, dont les départements juridique, des opérations techniques, des communications, des relations externes, ainsi que le directeur général. Bien que cet exercice n’ait été réalisé que sur papier et de manière condensée, il a permis de donner un bon aperçu des points faibles éventuels.

Au cours de l’année 2016, EURid a également mené plusieurs tests de rétablissement et de reprise après sinistre, bien que le registre en ait organisé moins que prévu en raison d'une planification des ressources et de priorités conflictuelles.

5.6.2. Sécurité

Le TLD .eu utilise le protocole Domain Name Security Extensions (DNSSEC). Ce protocole permet de vérifier, sur l’ensemble d’une chaîne dite «de confiance» qui s’étend jusqu’à la zone racine de l'internet, l’authenticité des réponses (c’est-à-dire des sites Web) envoyées par les serveurs de noms de domaine qui s’affichent. La réduction dite DNSSEC (0,02 EUR de remise sur la redevance de nom de domaine par nom de domaine correctement signé chaque mois), instaurée en 2013, était toujours disponible pour les bureaux d’enregistrement afin de continuer à encourager l’utilisation du protocole DNSSEC. À la fin du premier trimestre de 2017, on recensait 357 389 noms de domaine .eu signés avec DNSSEC.

En outre, au niveau de l’entreprise, EURid applique désormais les exigences de la norme ISO/IEC 27001, une norme de sécurité de l’information définie par l’Organisation internationale de normalisation, afin de proposer des services sûrs et de haute qualité aux bureaux d’enregistrement .eu accrédités ainsi qu’au grand public. Le registre .eu a reçu sa recertification ISO/IEC 27001 à la suite d’un audit réalisé par BSI, l’office de normalisation britannique, le 28 juin 2016.

5.6.3. Actions destinées à améliorer l’exactitude des données d’enregistrement, à réduire les abus de noms de domaine et à promouvoir la coopération dans la lutte contre la cybercriminalité.

Le registre prend des mesures pour lutter au quotidien contre les comportements en ligne malveillants, tels que les abus de noms de domaine, dont les infractions aux droits d’auteur, l’hameçonnage et les cyberattaques (y compris la propagation de logiciels malveillants). Il vérifie notamment si les noms de domaine sont conformes aux critères d’éligibilité et si les nouveaux enregistrements ne présentent pas de structure suspecte ou d’autres anomalies [[15]](#footnote-15). En vertu de l’article 4 de la convention d’accréditation, les bureaux d’enregistrement de noms de domaine en .eu doivent veiller à ce que chaque titulaire de nom de domaine réponde à toutes les exigences prévues par la réglementation de l’UE et ses modifications ultérieures ainsi que la politique et les modalités d’enregistrement en .eu, telles que publiées sur le site Web du registre.

Améliorer la soumission de données d’enregistrement exactes par les déclarants est un outil de plus en plus important afin de prévenir et combattre l’utilisation frauduleuse de noms de domaine. C’est dans cette optique qu’EURid a lancé le plan de qualité WHOIS au premier trimestre de 2014. Durant la période de référence, les procédures destinées à instaurer une méthode accélérée pour les cas sans ambiguïté ont été optimisées. La procédure accélérée est appliquée en cas d’inexactitude évidente des données d’enregistrement, de détection de structures suspectes dans l’enregistrement des noms de domaine, ou de suspicion ou d’allégation d’abus. Le cas échéant, il sera demandé au déclarant de fournir des preuves de l’exactitude des données d’enregistrement dans les trois jours suivant la suspension du nom de domaine concerné. En 2016, plus de 18 000 noms de domaine ont ainsi été contrôlés, parmi lesquels plus de 9 000 ont été suspendus et plus de 1 000 ont fini par être retirés.

En outre, le registre a continué d’apporter un soutien régulier aux services répressifs et autres pouvoirs concernés. En Belgique, à l’échelle nationale, EURid a mené un dialogue régulier avec la CERT-UE et a activement collaboré avec les autorités telles que le ministère fédéral des affaires économiques («SPF Économie»), les services douaniers («Cybersquad») et le ministère public pour lutter contre les activités illégales ayant trait aux noms de domaine .eu. Cette collaboration s’est principalement concentrée sur la vente de produits contrefaits en utilisant des noms de domaine .eu. À l’échelle européenne, EURid a signé un protocole d’accord avec EUROPOL en décembre 2016, dans lequel ils s'engageaient à unir leurs efforts dans la lutte contre la cybercriminalité, à échanger des données et des tendances statistiques relatives à la cybercriminalité et à collaborer sur des projets visant à combattre la cybercriminalité[[16]](#footnote-16).

5.7. Procédures judiciaires et litiges relatifs aux noms de domaine

5.7.1. Affaires portées devant le Tribunal et la Cour de justice de l’Union européenne

Aucune affaire n'a été portée devant le Tribunal et la Cour de justice de l’Union européenne (CJUE) au cours de la période de référence.

5.7.2. Procédure de règlement extrajudiciaire des litiges

Les litiges relatifs aux noms de domaine peuvent être soumis à l’instance chargée de la procédure de règlement extrajudiciaire des litiges (ADR), à savoir la Cour d’arbitrage tchèque, située à Prague (ci-après la «Cour d’arbitrage»).

En 2015, 65 nouvelles plaintes ADR ont été déposées, pour une moyenne de 5 plaintes par mois. Au total, 68 plaintes ADR ont été closes (plaintes acceptées: 46; plaintes refusées: 5; plaintes retirées: 2; plaintes irrecevables: 14; accords: 1).

En 2016, 80 nouvelles plaintes ADR ont été déposées, pour une moyenne stable dépassant juste 6 affaires par mois. Au total, 67 plaintes ADR ont été closes (plaintes acceptées: 41; plaintes refusées: 9; plaintes retirées: 2; plaintes irrecevables: 14; accords: 1).

Les dossiers concernant des différends relatifs aux noms de domaine .eu de l’extension en caractères cyrilliques (.ею) pouvaient être déposés à partir du 1er juin 2016. À la fin du premier trimestre 2017, aucune affaire n’a été portée devant la Cour d'arbitrage concernant l’extension .ею.

5.7.3. Procédures juridictionnelles

Au cours de la période de référence, EURid a été partie dans les affaires suivantes:

STRANSKY contre EURid

Le 6 mai 2015, EURid a instauré le protocole IDNA2008 et les lots d’homoglyphes et a annoncé sa politique en matière de reliquat pour les noms de domaine qui ne sont plus conformes à ces règles. Cette politique comprenait une période d’élimination progressive d’un an. Les noms de domaine non conformes devaient avoir été retirés pour le 6 mai 2016 et ne pouvaient pas faire l’objet d’un nouvel enregistrement. La date d’expiration de deux noms de domaine non conformes aux nouvelles règles (à savoir «fırstrowsports.eu» et «fırstrow.eu») était postérieure à la date d’élimination du 6 mai 2016 (soit le 28 février 2025).

Le titulaire des deux noms de domaine a traduit EURid devant une juridiction de République tchèque pour l’un des noms de domaine, à savoir «fırstrowsports.eu».

Le jugement écrit a été reçu le 21 novembre 2016. La décision officielle de la Cour dispose que: «Une obligation est imposée à la partie défenderesse (EURid) afin qu’elle assure l’exploitation du nom de domaine «fırstrowsports.eu» jusqu’au 28 février 2025, car l’article 13 des termes et conditions d’EURid n’autorise pas EURid à modifier unilatéralement les droits et obligations du titulaire, mais ne l’autorise qu’à appliquer les nouvelles règles aux enregistrements futurs.»

Bien que la décision de la Cour ne porte que sur un seul nom de domaine,«fırstrowsports.eu», et non sur «fırstrow.eu», EURid a appliqué la décision de la Cour aux deux noms de domaine et les maintiendra tous deux en activité jusqu’à la date de leur expiration, le 28 février 2025 (date à laquelle ils seront retirés).

En conséquence, l’affaire a été close.

EURid contre VAN COLLEM

Le 29 février 2016, EURid a introduit une action en justice à l’encontre de deux titulaires de noms de domaine (Nanogenetics Ltd et Citizen Engineering Services Ltd), tous deux établis à la même adresse commerciale (29 Harley Street, Marylebone, London, W1G 9QR). Les deux titulaires avaient enregistré environ 1 600 noms de domaine auprès du bureau d’enregistrement IO Domain UK Ltd, exerçant ses activités sous le nom de «Universal Domains», sis à la même adresse (29 Harley Street, Marylebone, London, W1G 9QR). Il apparaît que plus de 6 000 entreprises du Royaume-Uni sont enregistrées à cette adresse. Il semblerait qu'un M. Van Collem affirme représenter les deux titulaires des noms de domaine et EURid a des raisons de penser que M. Van Collem représente également le bureau d’enregistrement.

Étant donné que le bureau d’enregistrement affiche un solde impayé de 7 363,50 EUR, EURid a résilié sa convention d’accréditation pour violation de contrat (après plusieurs rappels).

En conséquence de la résiliation du contrat du bureau d’enregistrement, tous les titulaires de domaines ont reçu une notification automatique par courrier électronique les invitant à chercher un autre bureau d’enregistrement de leur choix et à transférer leur nom de domaine au bureau en question. M. Van Collem a indiqué avoir choisi «Lifestyle International BV» (une fondation néerlandaise). Cette entreprise s’était en effet portée candidate à l’accréditation  .eu, mais, étant donné que sa procédure d’accréditation n’a jamais abouti, EURid n’a pas accepté sa candidature.

EURid a accordé à M. Van Collem plus de 166 jours calendrier pour transférer ses noms de domaine (contre les 30 à 40 jours de quarantaine habituels accordés aux autres titulaires dans la même situation).

Vu qu’EURid avait «réservé» ces noms de domaine pour M. Van Collem sans rémunération, le registre a décidé d’entamer une procédure judiciaire afin de demander à la Cour de prononcer la résiliation de l’accord entre EURid et le(s) titulaire(s) de noms de domaine.

*Les titulaires de noms de domaine (Nanogenetics Ltd et Citizen Engineering Services Ltd)*

L’audience s’est tenue (à Bruxelles) le 21 février 2017 et, dans l’intervalle, les deux entreprises ont été dissoutes.

Le juge a décidé de prendre plus de temps pour réexaminer le retrait des deux entreprises de Companies House (UK) et donc de reporter sa décision. EURid s’attend à recevoir une décision provisoire par laquelle le juge peut ou non rouvrir les débats.

6. Enregistrement EMAS et compensation des émissions de CO2

Le 23 mai 2012, EURid est devenu le premier registre certifié EMAS en Europe (sous le numéro d’enregistrement BE-VL-000016)[[17]](#footnote-17). Au cours du deuxième trimestre de 2015, EURid a finalisé sa procédure de recertification en publiant la déclaration environnementale révisée pour 2015-2017, qui fixe six objectifs. L’enregistrement EMAS comprend à la fois le siège d’EURid à Diegem, en Belgique et sa filiale à Pise, en Italie (depuis le deuxième trimestre de 2015).

Depuis 2013, EURid valide ses émissions de CO2 et achète ensuite des crédits de CO2 certifiés pour les compenser[[18]](#footnote-18).

7. Conclusions

Le modèle de TLD .eu a été mis en œuvre de façon satisfaisante.

Au cours des deux dernières années, le TLD .eu a fonctionné dans un environnement TLD différent de celui dans lequel il a été lancé en 2006. Les nouveaux gTLD ont complètement bouleversé le secteur des noms de domaine. De plus en plus de bureaux d’enregistrement s’impliquent dans la gestion de nouvelles extensions, tandis que les exploitants de TLD plus anciens commencent à s’intéresser à d’autres possibilités pour diversifier leur offre et étendre leurs activités, ce qui pourrait compenser à long terme les revenus moindres issus des nouveaux enregistrements.

À la fin de l’année 2016, la Commission a lancé un réexamen des règlements concernant le TLD .eu dans le cadre du programme pour une réglementation affûtée et performante (REFIT) afin de s’assurer que le cadre juridique du TLD .eu est toujours adapté à son but premier. Ce réexamen comprend une évaluation dite «back-to-back» et une évaluation des incidences. La première évaluation passera au moins en revue les cinq critères d’évaluation obligatoires que sont l’efficacité, l’efficience, la pertinence, la cohérence et la valeur ajoutée de l'UE. Elle couvrira la mise en œuvre du cadre juridique du TLD .eu dans l’Union européenne, l’EEE et les pays candidats depuis l’adoption du premier règlement en 2002. Elle servira de point de départ pour l’évaluation des incidences prospective finale, en dégageant des réponses politiques à des problèmes définis tout en prévoyant la possibilité d’adopter des initiatives concrètes en 2018.

Le multilinguisme continue d’être un des objectifs principaux du registre .eu comme de la Commission européenne. Il convient de noter que, cinq ans après la demande d’EURid concernant la chaîne .eu en caractères grecs et cyrilliques, l’ICANN n’a toujours pas approuvé la chaîne grecque .ευ au motif qu’elle prête à confusion, par sa similitude, avec d’autres chaînes. La Commission a sommé de manière répétée l’ICANN de faire aboutir cette procédure et a insisté sur le fait que l’ICANN n’a pas appliqué la même politique de rigueur à de nouveaux gTLD récemment délégués qui prêtaient manifestement à confusion par leur similitude.

Le récent soutien fourni par le registre à des initiatives ayant vocation à prévenir les abus et améliorer la sécurité ainsi que la fiabilité du domaine .eu est considéré comme important et continuera d’être encouragé au vu de l’environnement numérique dans lequel la menace et les conséquences de la cybercriminalité se sont nettement accrues.

La Commission européenne continuera à communiquer de manière régulière et constructive avec le registre, à la fois pour s’assurer que le TLD .eu reste parmi les meilleurs systèmes de noms de domaine et pour en faire l’extension de référence pour les citoyens européens. Des conclusions sur les performances du TLD .eu seront de nouveau établies en 2018, lorsque les résultats de l’évaluation REFIT, actuellement menée, seront disponibles.

**ANNEXE**

* **Statistiques: .eu face aux registres CENTR à la fin du premier trimestre 2017**
* **Enregistrements en .eu par trimestre jusqu’à la fin du premier trimestre 2017**
* **Nombre total de noms de domaines en fonction du pays du déclarant à la fin du premier trimestre 2017**
* **Distribution des bureaux d’enregistrement à la fin du premier trimestre 2017**
* **Enregistrements d’IDN à la fin du premier trimestre 2017**

1. Le domaine .tk n’est toujours pas repris dans le recensement en raison de sa particularité et de ses modalités de vente. [↑](#footnote-ref-1)
2. Par le règlement (CE) nº 1137/2008 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2008 portant adaptation à la décision 1999/468/CE du Conseil de certains actes soumis à la procédure visée à l’article 251 du traité, en ce qui concerne la procédure de réglementation avec contrôle – Adaptation à la procédure de réglementation avec contrôle – première partie (JO L 311 du 21.11.2008, p. 1). [↑](#footnote-ref-2)
3. Par le règlement (CE) nº 1654/2005 de la Commission du 10 octobre 2005 (JO L 266 du 11.10.2005, p. 35), le règlement (CE) nº 1255/2007 de la Commission du 25 octobre 2007 (JO L 282 du 26.10.2007, p. 16), le règlement (CE) nº 560/2009 de la Commission du 26 juin 2009 (JO L 166 du 27.6.2009, p. 3) et le règlement (UE) nº 516/2015 de la Commission du 26 mars 2015 (JO L 82 du 27.3.2015, p. 14). [↑](#footnote-ref-3)
4. Décision d’exécution de la Commission du 11 avril 2014 relative à la désignation du registre du domaine de premier niveau .eu, publiée au Journal officiel (L109/41) le 12 avril 2014. [↑](#footnote-ref-4)
5. Voir la section 5.6.3. [↑](#footnote-ref-5)
6. Voir https://www.icann.org/public-comments/fy18-budget-2017-03-08-en [↑](#footnote-ref-6)
7. Voir Verisign Domain Industry Brief, quatrième trimestre de 2016, https://www.verisign.com/en\_US/domain-names/dnib/index.xhtml#executive-summary [↑](#footnote-ref-7)
8. Voir http://www.icann.org/en/topics/idn/fast-track/ [↑](#footnote-ref-8)
9. Un serveur de noms est un serveur internet spécialisé dans la gestion des requêtes concernant l’emplacement des différents services d’un nom de domaine. Les serveurs de noms sont un élément essentiel du système des noms de domaine. Ils permettent d’utiliser des domaines plutôt que des adresses IP. [↑](#footnote-ref-9)
10. Le rapport mondial sur les noms de domaine internationalisés est devenu numérique à la fin de l’année 2016. Il a été officiellement présenté lors de la réunion du forum sur la gouvernance de l’internet (FGI) à Guadalajara, au Mexique, le 7 décembre 2016. Consultez le rapport mondial sur les noms de domaine internationalisés à l'adresse [www.idnworldreport.eu](http://www.idnworldreport.eu/). Consultez l’atelier de l’édition 2016 du FGI à l'adresse <https://igf2016.sched.com/event/8htA/ws19-enhancing-linguistic-and-cultural-diversity-in-cyberspace> [↑](#footnote-ref-10)
11. Une étude sur le marché des noms de domaine a été réalisée pour chacune des deux régions. Pour l’étude sur la région MEAC, voir <https://www.icann.org/en/system/files/files/meac-dns-study-26feb16-en.pdf>, pour l’étude sur la région LAC, voir <https://www.icann.org/en/system/files/files/lac-dns-marketplace-study-13mar17-en.pdf> [↑](#footnote-ref-11)
12. L’objectif principal de cette initiative est de contribuer à enseigner aux acteurs du secteur, aux bureaux d’enregistrement et aux générations à venir les bases de l’Internet, son histoire, son fonctionnement, ainsi que ses diverses facettes en termes de marketing, d’administration, de sécurité et de cadre juridique. [↑](#footnote-ref-12)
13. Voir https://eurid.eu/en/about-us/publications/ [↑](#footnote-ref-13)
14. Voir Facebook (EUregistry), Twitter (@Euregistry), YouTube (Europeanregistry) [↑](#footnote-ref-14)
15. Pour les critères d’éligibilité, voir l’article 4, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) nº 733/2002. Le registre est en droit de vérifier la validité d’un enregistrement (article 3 du règlement (CE) nº 874/2004). Les règles d’enregistrement exigent que les données personnelles fournies par les clients soient complètes et exactes et que l’adresse électronique qui leur sert à communiquer avec le registre reste valide, ce dernier se réservant le droit de révoquer le nom de domaine de toute adresse ne fonctionnant pas. [↑](#footnote-ref-15)
16. Voir https://www.europol.europa.eu/newsroom/news/europol-enhances-cybercrime-and-internet-security-cooperation-signing-mou-eurid [↑](#footnote-ref-16)
17. Pour plus d’informations sur l’engagement d’EURid en faveur de l’environnement, se reporter à l’adresse: https://eurid.eu/en/going-green/ [↑](#footnote-ref-17)
18. En 2015, EURid a évalué ses émissions de CO2 de 2014 et a acheté des crédits de CO2 certifiés pour contribuer au projet Ecomapuà qui a notamment pour objectif de préserver la riche biodiversité de l'Amazonie. En 2016, les émissions de CO2 de 2015 ont été compensées par des crédits de CO2 qui ont contribué au projet Dak Rung Hydropower au Viêt Nam. [↑](#footnote-ref-18)